

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
COMMUNE DE CHAMPCUEIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

FERMETURE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DES CANTINES SCOLAIRES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi no 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Considérant la fermeture de classes maternelles et élémentaires,

Considérant l'absence d'agents communaux d'animation et de restauration,

Considérant, en conséquence, l'impossibilité de maintenir ouverts l'accueil périscolaire et les cantines scolaires, en raison du risque sanitaire,

ARRETE :

Article 1 :

L'accueil périscolaire et les cantines scolaires sont fermés, à compter du Mercredi 31 Mars 2021 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Préfet de l'Essonne, contrôle de légalité.

Fait à CHAMPCUEIL, le 1^{er} Avril 2021

Le MAIRE,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage, le 1^{er} Avril 2021

Le Maire
Sandrine Jacquet.

